PROCÈS-VERBAL

De la séance du Comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ au 1130, route de l'Église à Sainte-Foy, à 14 h 30, le 2 mai 2002.

Sont présents :

M. Jean-Paul L'Allier, maire de Québec, président
M. Jean Garon, maire de Lévis, vice-président
M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec
M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier
Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général
Me Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

Ouverture de la séance

Le président ouvre la séance. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 18 avril 2002

Résolution n° E-2002-011

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 18 avril 2002.

Adoptée à l'unanimité

Nomination d'un technicien en administration et recherche

Résolution n° E-2002-012

De nommer madame Nancy Hethrington comme technicienne en administration et recherche à la CMQ.

De demander à la Ville de Québec le prêt de service de madame Nancy Hethrington à la CMQ pour une période de trois ans avec possibilité de renouvellement pour exercer cette fonction.

D'accepter ce prêt ainsi que le maintien de la rémunération et les autres conditions de travail de madame Nancy Hethrington.

D'autoriser le président de la CMQ ainsi que le secrétaire-trésorier ou en leur absence ou empêchement d'agir, le vice-président du Comité exécutif et le directeur général à signer les ententes à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 2 mai 2002
Certificat du Trésorier CT-118, sujet à l'adoption du budget
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Congrès de la COMAQ

Résolution n° E-2002-013

D'autoriser la participation du secrétaire-trésorier au congrès 2002 de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) du 12 au 14 juin 2002 et à encourir les frais requis à cette fin.

Référence : Mémoire du 26 avril 2002
Certificat du Trésorier CT-119, sujet à l'adoption du budget
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Adhésion à l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec et participation au congrès 2002

Résolution n° E-2002-014

D'autoriser l'adhésion du directeur général à l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ), au coût annuel de 437 $ (année 2002).

D'autoriser la participation du directeur général au congrès annuel 2002 qui se tiendra à Rivière-du-Loup, du 26 juin au 29 juin 2002, et à encourir les frais requis à cette fin.

Référence : Mémoire du 1er mai 2002
Certificat du Trésorier CT-120, sujet à l'adoption du budget
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Achat de matériel informatique

Résolution n° E-2002-015

D'autoriser, via la Direction générale des acquisitions du Gouvernement du Québec, les achats de matériel informatique, selon le tableau joint en annexe au mémoire du 1er mai 2002 et une dépense n'excédant pas un montant de 15 000 $, taxes incluses.

Référence : Mémoire du 1er mai 2002
Certificat du Trésorier CT-121, sujet à l'approbation du budget
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Bordereau d'information

Résolution n° E-2002-016

De prendre acte du bordereau d'information contenant les points suivants :

1. Lettre du Ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole en date du 17 avril 2002 concernant la résolution C-2001-149 adoptée l'ex-Communauté urbaine de Québec relativement à une demande d'aide financière additionnelle pour la réalisation du Plan de gestion des matières résiduelles.

2. Note du 25 avril 2002 du coordonnateur au développement économique et documentation sur le rapport réalisé par un groupe financier de la Banque TD concernant les villes canadiennes. Le rapport indique que les performances économiques à long terme (au Canada) dépendent du sort que l'ensemble des décideurs réserveront aux villes.

Adopté à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2002-017

D'approuver le bordereau de dépenses en date du 30 avril 2002 soumis par le secrétaire- trésorier.

Référence : Note et bordereau du 30 avril 2002 du secrétaire-trésorier
Certificat du Trésorier CT-122, sujet à l'adoption du budget
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Contribution de la CMQ au financement du Marathon des deux rives – Édition 2002

Résolution n° E-2002-018

De verser une aide financière de 20 000 $ au soutien du financement de l'événement du Marathon des deux rives – Édition 2002 et d'en informer les villes et MRC du territoire de la CMQ.

D'autoriser le président de la CMQ ainsi que le secrétaire-trésorier ou en leur absence ou empêchement d'agir, le vice-président du Comité exécutif et le directeur général à signer les ententes à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 2 mai 2002
Certificat du trésorier : CT-123, sujet à l'adoption du budget
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Adhésion aux chambres de commerce présentes sur le territoire de la CMQ

Résolution n° E-2002-019

D'autoriser l'adhésion de la Communauté métropolitaine de Québec, via son président, à la Jeune chambre de commerce du Québec métropolitain ainsi qu'aux chambres de commerce française et italienne.

D'informer les chambres de commerces ainsi que les villes de Québec, de Lévis et les MRC du territoire de la CMQ de cette décision.

Référence : Mémoire du 25 avril 2002
Certificat du Trésorier CT-124, sujet à l'adoption du budget
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Implantation de la gestion documentaire

Résolution n° E-2002-020

D'accepter l'offre de madame Danielle Gendron sur la base du tarif horaire de 27 $ l'heure, pour les services professionnels requis à l'implantation de la gestion documentaire à la CMQ.

D'autoriser aux fins du projet une somme n'excédant pas 6 072 $, taxes incluses.

Référence : Mémoire du 2 mai 2002
Certificat du Trésorier CT-125, sujet à l'adoption du budget
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Levée de la séance

Et la séance est levée.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE